

## ANNEXE 1

### Cadre réservé à la Mairie de Saint-Laure

- # Chèque de caution de 500 € pour la salle et le matériel
- # Chèque de caution de 300 € pour le ménage
- # Chèque de location de la salle
- # Attestation d'assurance

## CONVENTION de LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE SAINT-LAURE

**La signature de la présente convention implique l'acceptation pleine et entière du Règlement d'utilisation ponctuelle de la salle des fêtes de la commune de Saint-Laure.**

Est dénommé ci-après « le bénéficiaire » la personne signataire de la présente, sollicitant la location de la salle des fêtes.

Cette convention sera établie en deux exemplaires signés et datés du jour de leur dépôt en Mairie rendant effective la réservation. Un exemplaire sera remis au locataire, l'autre conservé en Mairie.

Le locataire sera responsable de la salle et de son utilisation (responsabilité juridique, matérielle et morale). Le locataire prendra à sa charge tous frais de remise en état et de nettoyage si des dégradations sont constatées lors de l'état des lieux de sortie.

La présente convention est établie entre la commune de Saint Laure,

représentée par \_\_\_\_\_ (le Maire ou un adjoint)

et Nom, Prénom(s) : \_\_\_\_\_ dénommé « le bénéficiaire »

N° de tph fixe : \_\_\_\_\_ N° de tph portable (joignable le jour de la location) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Sollicitant la location de la salle des fêtes pour la période :

date et heure de début de location : \_\_\_\_\_

date et heure de fin de location : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes attendues (maximum) : \_\_\_\_\_

Type de manifestation : \_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance du Règlement et l'accepter sans réserve.

Fait à Saint Laure, le \_\_\_\_\_ en **2 exemplaires**.

**Signatures précédées de la mention « Bon pour accord »**

Le bénéficiaire :

Le Maire ou un adjoint :

**Élément requis :**

Un certificat d'assurance conforme aux exigences et conditions exprimées à l'article « IX ASSURANCE » du règlement.